



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

### 1311 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

#### **Aide à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes défavorisées à STEINBOURG et en accompagnement de la lutte contre l'habitat indigne**

#### **Rapport n° CP/2015/144**

#### **Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

#### Résumé :

Le présent rapport concerne 2 demandes de l'association AVA habitat et nomadisme pour l'amélioration des conditions d'habitat de ménages très défavorisés à Steinbourg et dans le cadre des actions de lutte contre l'habitat indigne au titre du dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non décent.

Le Conseil Départemental a inscrit en 2015 une autorisation de programme à hauteur de 50 000 € avec des crédits de paiement disponibles de 10 000 €, destinée aux opérations sous maîtrise d'ouvrage d'un opérateur HLM, d'une association ou d'un particulier visant à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes en situation particulièrement difficile.

Lors de sa réunion du 28 octobre 2008, le Conseil Général a validé le principe que l'attribution éventuelle d'une aide pour les dossiers d'amélioration de l'habitat pour des ménages défavorisés soit examinée par la commission permanente sans examen préalable en commission thématique, lorsque l'intervention départementale à ce titre est inférieure ou égale à 60 % du coût du projet concerné.

Parallèlement, le Département accompagne dans le cadre du dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non décent, l'action d'AVA habitat et nomadisme sur les sites et quartiers d'habitat dégradé (par exemple les sites de KALTENHOUSE).

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen 2 demandes de subvention départementale pour l'amélioration de l'habitat de ménages très défavorisés, émanant de l'association « AVA habitat et nomadisme », l'un à Steinbourg et l'autre pour une action d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les sites d'habitat indigne.

Il vous est proposé de répondre positivement à ces deux sollicitations représentant une subvention d'un montant total de 8 209.92 €. Le versement de cette aide interviendra en 2015.

#### Ces subventions émanent aux AP suivantes :

- l'AP LOGDEFVAV 2015/1 « R 2015 Logement Ménages Défavorisés »

Montant de l'AP : 50 000,00 €

Montant disponible sur l'AP : 50 000,00 €

Crédits proposés : 2 209.92 €

- l'AP REHAPARCPRI 2014/2 « R2015 Amélioration de l'habitat parc privé »

Montant de l'AP : 6 900 000,00 €

Montant disponible sur l'AP : 1 233 362,14 €

Crédits proposés : 6 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'association AVA habitat et nomadisme une subvention d'un montant total de 8 209.92 € pour l'amélioration des conditions d'habitat de personnes très défavorisées à Steinbourg et en accompagnement de la lutte contre l'habitat indigne, selon le détail indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.*

*Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les deux conventions d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et l'association AVA habitat et nomadisme, et autorise son président à les signer.*

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bierry', written over a faint circular stamp.

Frédéric BIERRY